

GROUPEMENT COLOMBOPHILE DE L AISNE

1 chemin du pont de la planche
02200 BARENTON BUGNY

BARENTON LE 02/ 03/2024

compte rendu de la réunion du conseil d'administration et des présidents de sociétés du 02/ 03/2024

ORDRE DU JOUR

- présentation transport 2024

La réunion commence à 9h30 , puis à l'appel des sociétés , toutes sont représentées

PRESENTATION DU PROJET TRANSPORT ET RAMASSE 2024

INTRODUCTION

En introduction, Ludovic revient et précise une nouvelle fois l'objectif unique et prioritaire du bureau, pérenniser le sport colombophile dans l'Aisne malgré un contexte économique et général qui se durcit au fil des ans pour nos colonies mais aussi dans nos vies quotidiennes.

Aussi, il précise que le bureau depuis sa prise de fonction, a mené une réflexion globale et constante afin de poser un diagnostic précis et réaliste sur les futurs besoins et la réactualisation d'un sport colombophile moderne en phase avec son époque.

De ce travail, il ressort que la pertinence et la nécessité d'un nouveau projet est une réalité incontournable qui grandit chaque jour face à des impératifs réglementaires et sanitaires nouveaux, accompagnés de pressions des pouvoirs publics au plus haut niveau toujours plus prégnante.

De plus, le vieillissement des colombophiles, la hausse des prix, les différentes contraintes engendreront une diminution importante de nos effectifs et impacteront inévitablement nos organisations actuelles.

La société dans laquelle nous jouons à pigeon change vite et la colombophilie se doit d'évoluer et de s'adapter.

Un effort collectif de changement et de compréhension est indispensable pour écrire un nouveau modèle d'organisation en phase avec les exigences du sport colombophile de demain.

Aussi, conscients de ces réalités, nous travaillons sur trois axes pour anticiper ces impératifs en proposant des actions.

1. Nous venons de doter le groupement de l'Aisne d'un logiciel comptable qui assurera dorénavant toute la comptabilité, les factures, l'émission des documents obligatoires en fin d'année et permettra une traçabilité de l'ensemble des opérations durablement.
2. Une réduction des charges importantes telles que les petits camions et remorques : 2 camions et 1 remorque sont en cours de cession.
3. Un nouveau modèle de transport et de ramasse qui va permettre à chacun de jouer moins cher en comparaison des 4 dernières années.
4. Bien entendu, tout cela n'est possible qu'avec un bureau solidaire et compétant tourné vers les évidences indiscutables de l'époque colombophile. Une équipe solide associée aux colombophiles du groupement en capacité de se mobiliser ensemble sur des gros projets avec succès .

PRESENTATION DU PROJET RAMASSE DES PANIERS 2024

Catherine Magnier et Didier Crapart, pilotes du projet ramasse et projection des tarifs, présentent le dossier « RAMASSE ET PRIX »

Le 18 novembre 2023, dans la continuité de la présentation des paniers plastiques , un groupe de travail mené par Didier Crapart et Catherine Magnier a reçu la lourde tâche d analyser et repenser nos transports autour de nos nouveaux investissements.

Ont participé au groupe de travail :

Crapart Didier, Magnier Catherine, Guegain Christophe, Lambert Philippe, Samson Philippe, Lefevre David, Bauchet Fabien, Joly Eric, Roppe Mateo, Vanacker Eric.

Dans un premier temps, Didier et Catherine nous présentent l'analyse complète et objective des chiffres de la saison 2023.

Cette analyse révèle pour 2023 une perte importante de 10 507,40 euros, essentiellement due aux prix d'utilisation des petits camions pour les ramasses, ce qui confirme le gouffre financier de ce choix et la nécessité d une autre solution.

Le groupe de travail propose une nouvelle organisation en respectant les remarques sur la réunion du 18 novembre, à savoir : jouer le moins cher possible, positionner plusieurs points de ramasse, limiter le temps de transport de ramasse de nos pigeons, éviter les chargements et déchargements.

Une ramasse en cinq points est ainsi retenue et proposée :

- Fresnoy le Grand,
- Vervins,
- Naturagora,
- Soissons,
- Cormicy,

Les autres sociétés devant s'organiser pour apporter leurs paniers sur un de ces cinq centres de ramasses. Des solutions facilitant ces transferts sont envisagées quand des solutions viables sont possibles.

Ce dispositif permet de proposer en 2024 un prix du panier de 15,50 euros en vitesse et de 18 euros en demi fond.

Ce choix d'organisation, offrant des prix raisonnables malgré le contexte inflationniste du moment et limitant les transferts de paniers au maximum, est accueillie avec satisfaction .

Le groupe de travail attire l'attention des présidents sur le fait que malgré des investissements importants, des hausses de prix générales dans tous les domaines, nous parvenons avec ce dispositif directement lié a nos investissements de cette année à réduire les prix d'enlogement pour 2024 et offrir un prix du pigeon maîtrisé et le plus abordable possible.

Soumis aux votes , cette organisation de ramasse 2024 est validée par l'ensemble des sociétés moins les sociétés de Chauny et de St-Quentin, soit 19 voix pour et 2 voix contre.

Dans ce dispositif, il est convenu que la Thiérache organisera et financera seule ça ramasse. Aussi pour ce faire, le groupement leur vendra une remorque et un des petits camions , le Mitsubishi au prix de 3000 euros.

Ce prix a été défini après consultation et correspond à la valeur marchande du camion.

De plus, la Thiérache s engage a mettre au service du groupement leur camion si besoin en rappelant que la Thiérache au fil du temps à contribuer à financer logiquement une partie de ce camion.

Soumis aux votes, la cession d'une remorque et du camion Mitsubishi à la Thiérache au prix de 3000 euros est validée par l'ensemble des sociétés moins la société de Chauny, soit 20 voix pour et 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Championnat de fond 2024

La commission sportive propose que seul trois des quatre concours de fond au programme soit retenu pour calculer le championnat 2024 de fond.

La proposition est validée par 16 voix pour, 2 voix contre et 3 votes blancs.

Vaccination obligatoire

Un point est fait sur les obligations administratives liées à la vaccination.

Il est rappelé que chaque amateur doit fournir à son président puis au groupement de l'Aisne avant le 1 avril 2024, l'ensemble des documents nécessaires auquel cas il lui sera interdit d'enloger ses pigeons. (cf ; colombophile du 02)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 12h00

LUDOVIC CLIQUOT
président du groupement de l'Aisne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Cliquot', with a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.

FREDERIC DURTHALER
secrétaire du groupement de l'Aisne

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Durthaler', with a large loop at the start and a horizontal line extending to the right.